



**Souscription de 20 obligations convertibles en actions ordinaires nouvelles
de 10.000€ chacune, assorties de bons de souscription d’actions
dans le cadre du contrat d’OCABSA signé en août 2016**

Forte de perspectives très favorables sur 2017 (Cf. communiqué du 21 mars 2017), **NEOLIFE**[®] (Code ISIN : **FR0011636083** – MNEMO : **ALNLF**) annonce ce jour l’exercice par la société Bracknor Fund Ltd d’un (1) bon d’émission (« **BEOCABSA** ») d’obligations convertibles en actions (« **OCA** ») assorties de bons de souscription d’actions (« **BSA** ») (les OCA et BSA ensemble, les « **OCABSA** »), entraînant la souscription le 21 mars 2017 par la société Bracknor Fund Ltd de vingt (20) OCABSA de ce contrat, correspondant à l’émission de 20 OCA d’une valeur nominale de 10.000 euros chacune représentant un emprunt obligataire de 200.000 euros assorties de 266.667 BSA ayant un prix d’exercice de 0,75 euro.

L’incidence théorique future de la conversion de la totalité des OCA et de l’exercice de la totalité des BSA issus des 20 OCABSA sur la situation de l’actionnaire et sur la quote-part des capitaux propres par action est présentée dans les tableaux ci-dessous :

	Montant du capital (en euros)	Pourcentage de détention actuelle du capital	Dilution par rapport à la détention actuelle
Capital actuel	7.396.244,65	100 %	0 %
Augmentation de capital (conversion de 20 OCA : émission de 344.827 actions nouvelles)	7.531.416,83	98,21 %	1,79 %
Augmentation de capital (conversion de 20 OCA puis exercice de 266.667 BSA : émission de 611.494 actions nouvelles)	7.635.950,30	96,86 %	3,14 %



	Nombre d'actions	Montant des capitaux propres au 31.12.2016	Quote-part de capitaux propres par action
Avant les opérations	18.851.630	4.045.892 euros	0,21 euro
Augmentation de capital (émission de 344.827 actions nouvelles)	19.196.457	4.245.892 euros	0,22 euro
Augmentation de capital (émission de 611.494 actions nouvelles)	19.463.124	4.445.892 euros	0,23 euro

Ces calculs sont effectués sur la base de 85% du plus bas des 15 cours quotidiens moyens pondérés par les volumes précédant le 21/03/2017 (soit 0,6872 et un prix de conversion de 0,58 euro), sur la base du nombre actuel d'actions et sur la base des capitaux propres de la société NEOLIFE SA (arrêté au 31 décembre 2016, soit à 4.045.892 euros) .

Cette opération s'inscrit dans le cadre du contrat d'émission d'OCABSA signé entre NEOLIFE et Bracknor Fund Ltd en août 2016 (Cf. communiqué du 31 août 2016).

Les caractéristiques des OCABSA et le suivi permanent de création des actions nouvelles issues des conversions des OCA ou de l'exercice des BSA, font l'objet d'un onglet de synthèse systématiquement mis à jour et disponible sur la partie investisseurs du site internet de NEOLIFE (neolife-solutions.com).

Prochains rendez-vous

Conférence Sfaf : 16 mai à 14h30

Assemblée Générale : 19 mai à 11h00

CONTACTS

NEOLIFE[®]
Sébastien MARIN-LAFLECHE
04 78 25 63 08
investors@neolife-solutions.com

AELIUM
Communication financière
Jérôme GACOIN
01 75 77 54 65



**NEOLIFE est éligible aux dispositifs
ISF - Loi TEPA et PEA – PME**



EN SAVOIR PLUS :

Dans la mouvance des « green technologies », **NEOLIFE**[®] crée des éco-matériaux et des solutions constructives, innovantes et durables à coûts maîtrisés destinés aux professionnels chargés de concevoir et construire les espaces de vie du 21ème siècle.

En 2013, **NEOLIFE**[®] révolutionne les **éco-matériaux avec VESTA**[®], un nouveau matériau environnemental aux propriétés exceptionnelles. Il a été mis au point par **NEOLIFE**[®] en partenariat avec des experts européens des matériaux.

Né de la réflexion de professionnels de chantier, les solutions constructives de **NEOLIFE**[®] - solutions de vêture et d'aménagement extérieur - permettent aux architectes, paysagistes, bureaux d'études et aux techniciens du bâtiment de répondre à un cahier des charges environnemental pour des projets **HQE, BREEAM ou LEED** de logements individuels ou collectifs, de bâtiments tertiaires et d'espaces urbains.

Leur intelligence fonctionnelle et leur finition parfaite apportent une rapidité de pose et une esthétique immédiate qui diminuent très sensiblement le temps de chantier et les coûts de construction.

Pour plus d'informations : www.neolife-solutions.com